DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 juin 2020

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4114-2019, partie principale.
Rapport annuel 2018-2019 d'Énergir.
Demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en phase principale du présent dossier. Tel que demandé par la Régie, la présente demande est logée suivant le Guide de remboursement de frais de 2012.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention. À cet égard, nous référons respectueusement le Tribunal à notre preuve et à notre argumentation, dont les aspects suivants :

- Nous avons procédé à un examen précis et rigoureux des divers écarts des résultats par rapport aux prévisions. Tout en notant que certains de ces écarts étaient problématiques, nous avons recommandé à la Régie de les accepter aux fins de la décision qu'elle a à rendre dans le cadre du présent dossier de rapport annuel.

- Nous référons la Régie à nos demandes de renseignements écrites auxquelles Énergir a répondu par sa pièce B-0177, à notre examen de ces écarts contenu à notre preuve C-SÉ-AQLPA-0013 et à nos recommandations *(telles qu'amendées pour plus de clarté)* se trouvant à notre argumentation C-SÉ-AQLPA-0015.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir le léger écart par rapport au budget soumis initialement.

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l’ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).